

Introduction

Catherine Aubertin

Économiste de l'environnement, directrice de recherche à l'IRD

Pierre Gautreau

Professeur et chercheur à PRODIG, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Coordinateurs scientifiques

S'interroger sur les tensions entre les échanges internationaux et la justice environnementale n'est pas une démarche nouvelle. À bien des égards, la question se pose en des termes similaires depuis le début des années 2000. Si nous avons réuni pendant deux jours, les 4 et 5 juin 2025, une si grande diversité de personnalités pour en débattre, c'est bien parce que nombre d'espoirs de progrès de justice environnementale en Amérique latine et Caraïbes ont été déçus : en effet, le début du ^{xxi}^e siècle semblait avoir ouvert de grandes perspectives en ce sens.

En nous projetant vingt ans en arrière, nous pourrions nous demander dans quelles dispositions auraient été des publics latino-américains, caribéens, et européens venant assister à un colloque intitulé « Stratégies internationales et justice environnementale ». À l'époque, les Latino-américains auraient pensé que la période était propice pour assouplir leur face-à-face avec les États-Unis, trop occupés au Moyen-Orient et en Afghanistan par leurs guerres. L'implantation croissante de la Chine dans la région aurait été perçue comme une opportunité pour mieux négocier la position de la région dans le commerce international et obtenir de meilleures conditions pour l'exportation de ses produits. En parallèle, le « tournant progressiste » des gouvernements régionaux aurait autorisé des pronostics optimistes sur les possibilités de mieux réguler les atteintes à l'environnement de la part des grands acteurs de l'extractivisme. Ils auraient pointé la possibilité d'une

moindre répression des mouvements sociaux, d'une plus grande attention aux conditions environnementales de vie des populations. Et ces mêmes analystes auraient mentionné la bonne disposition des nouvelles forces politiques, portées au pouvoir par une critique de l'ordre néolibéral et de ses conséquences pour l'exploitation des humains et des écosystèmes.

Le public français assistant à ce colloque il y a vingt ans, de son côté, serait venu fasciné par les promesses de changement radical d'un Brésil qui domptait enfin la déforestation, et par une Bolivie et un Équateur qui mettaient la *Pachamama*, la Terre mère, au cœur de leur Constitution. Le public français serait venu ici dans l'espoir d'y trouver des inspirations pour réformer écologiquement et socialement la vieille Europe. À ce colloque, il y a vingt ans, des personnes aux valeurs et aux idées fort différentes auraient convergé autour d'un espoir commun de plus grande justice environnementale, certaines partisans d'États latino-américains plus forts, d'autres en faveur de la conservation de la nature par des mécanismes de marché. Loin des projets révolutionnaires du siècle antérieur, beaucoup auraient sans doute pensé qu'il était possible d'articuler leurs instruments et leurs projets politiques, autour d'un capitalisme mieux régulé dans des pays libérés des liens de domination avec les puissances extérieures.

Cependant, ce bref moment déjà ancien n'a pas donné tous les fruits qu'étaient en droit d'espérer ses contemporains. Le retour de la multipolarité internationale, avec l'affirmation de la Chine, n'a pas joué en faveur de la régulation ni de la conservation en Amérique latine. Nombre de pays latino-américains sont gouvernés par des forces qui font de la dérégulation de l'environnement un argument pour prendre le pouvoir et pour l'exercer. Les peuples autochtones, tout comme les populations paysannes, ont vu leurs espoirs de plus d'autonomie politique et de protection de leurs espaces de vie largement déçus. Enfin, l'Europe est à la reculade en matière d'écologie et de justice internationale en matière environnementale. Le Green Deal est en cours de détricotage et cela joue sur l'éthique des échanges avec les autres pays. Les gouvernements français et allemands ont pris position contre l'application de la loi sur le devoir de vigilance aux entreprises de l'Union européenne. Les avancées en matière de rapport de durabilité, qui visaient à mesurer les impacts des entreprises sur la société et l'environnement au même titre que la comptabilité financière, sont balayées. Et l'on peut

s'inquiéter des raisons qui ont reporté l'activation du règlement européen sur la déforestation importée.

Certes, la situation géopolitique actuelle, avec la reprise des conflits armés, est plus que bouleversée et bouleversante. Elle redistribue les cartes des alliances, des dépendances et des pouvoirs. Elle accuse la montée d'une extrême droite farouchement hostile à l'écologie et à la diversité des populations, et avec elle la contestation de toute forme de savoir qui ne soutiendrait pas les objectifs de croissance, de compétitivité et de souveraineté. Mais s'agit-il d'un moment de rupture ou de l'aboutissement d'un processus cyclique ?

Le titre du colloque « Stratégies internationales et justice environnementale » présente deux expressions dont les tensions rendent compte de ce cycle oscillant entre espoir de réformes écologiques et sociales et retour à la domination du marché. La transition écologique contemporaine aurait-elle abandonné la recherche d'équilibre entre les trois piliers du développement durable ?

Cet ouvrage porte cette interrogation. Aussi, il se compose de trois parties illustrant ces tensions entre politique économique, urgence climatique et justice sociale. Il repose sur la diversité des points de vue des intervenants, venus aussi bien du monde politique que de la recherche, de l'industrie que de la gestion de l'environnement.

Chaque partie examine les ressorts de ce qui se présente comme de nouveaux modes de gouvernement.

Tout d'abord, comment s'exprime, théoriquement et sur le terrain, le concept de justice environnementale, concept issu des mouvements sociaux et désormais repris dans les négociations internationales d'environnement et dans les rapports scientifiques du GIEC comme de l'IPBES ? En creux se dessine bien sûr la poursuite d'injustices avec l'exploitation des ressources du Sud pour la décarbonation du Nord. Déjà, Indira Gandhi, en 1972, avec les pays non alignés, dénonçait l'environnement comme porteur d'injustice et frein à leur développement.

Diverses propositions, auto-proclamées innovantes, composent la deuxième partie. Il s'agit de mettre de nouveaux habits aux divers accords de commerce international et aux marchés des crédits carbone ; ces premiers intégrant des

normes environnementales sans doute contre-productives pour les petits producteurs du Nord comme du Sud, ces derniers cherchant à acquérir une nouvelle intégrité en se transformant en certificats biodiversité. Comment faire pour que les entreprises participent au financement de la conservation de la biodiversité dans le cadre d'une nouvelle comptabilité extra financière ?

Enfin, on trouvera dans la dernière partie une raison d'espérer grâce à la créativité du laboratoire environnemental latino-américain. La bioéconomie serait-elle le dernier avatar du développement durable ou du socio-environnementalisme ? La promotion de la bioéconomie par le gouvernement brésilien, qui s'apparente à celle de l'agroécologie avec comme priorité la défense des droits des populations sur leur territoire, rebat les cartes de la justice environnementale. D'abord parce qu'il s'agit d'une loi, donc d'une proposition du pouvoir régalien pour prendre soin de l'Amazonie et de ses habitants et non d'un recours à un mécanisme de marché. Ensuite, et cela a été sous-entendu dans la totalité des interventions, parce que cette bioéconomie de la sociobiodiversité compte sur les communautés locales, sur leurs organisations, en particulier sur leurs protocoles communautaires et sur leurs visions du monde afin de répondre aux menaces environnementales et sociales.

Cet ouvrage, comme le colloque dont il est issu, a trois ambitions que nous avons voulu partager avec tous les participants et nos lecteurs. D'abord, renouveler plusieurs questions articulant géopolitique et écologie, en interrogeant les liens contemporains entre l'Amérique latine-Caraïbes et l'Europe. Ensuite, examiner certaines des innovations de la dernière décennie en termes d'outils pour opérationnaliser la notion de Justice environnementale. Enfin, animer un débat large sur la justice environnementale dans le bouleversement actuel de nos mondes, et en particulier des mondes européens et latino-américains.

Sous la coordination de

Catherine Aubertin
Pierre Gautreau

Stratégies internationales et justice environnementale

Europe – Amérique latine – Caraïbes



Retour sur le colloque 2025

Agence française de développement

Fondation EU-LAC

Institut des Amériques

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Stratégies internationales et justice environnementale

Europe – Amérique latine – Caraïbes

Sous la coordination de

Catherine Aubertin et Pierre Gautreau

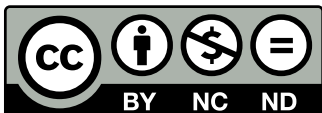
Illustrations de couverture et éléments graphiques dérivés :
Clara Ally

Conception graphique et édition :
Pavel Kambersky

© Institut des Amériques, 2026

ISBN 978-2-9582494-5-8

Institut des Amériques
Campus Condorcet
5, cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex



Retour sur le colloque 2025

Institut des Amériques

Fondation EU-LAC

Agence française de développement

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères